

Séance ordinaire du 21 mai 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt et un mai deux mille dix-neuf à neuf heures quatre, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté (partiellement), Brigitte Duchesneau (partiellement), Guy Dumoulin, Clément Genest (partiellement) et Janet Jones (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

---

**CE-2019-06-49**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 21 mai 2019.

---

Le membre du comité exécutif Clément Genest quitte son siège.

---

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

---

Le membre du comité exécutif Clément Genest reprend son siège.

---

Le membre du comité exécutif Janet Jones quitte son siège.

---

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

---

Le membre du comité exécutif Janet Jones reprend son siège.

---

Les membres du comité exécutif Serge Côté et Brigitte Duchesneau quittent leur siège.

---

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

---

Les membres du comité exécutif Serge Côté et Brigitte Duchesneau reprennent leur siège.

---

#### **CE-2019-06-50**

##### **Approbation du procès-verbal des séances des 13 et 14 mai 2019**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 13 et 14 mai 2019.

---

#### **CE-2019-06-51**

##### **Prolongation du contrat de travail d'un poste cadre temporaire de contremaître au Service des travaux publics de la Direction des infrastructures**

[Document d'aide à la décision GCH-2019-045](#)

Il est résolu de prolonger le contrat de travail de monsieur Carlo Ursini, au poste cadre temporaire de contremaître au Service des travaux publics de la Direction des infrastructures, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

#### **CE-2019-06-52**

##### **Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-145](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Steve Dorval, Ann Jeffrey, Janet Jones, Amélie Landry, Fleur Paradis et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, le 3 octobre 2019 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

---

#### **CE-2019-06-53**

##### **Aide financière au Club lions de Charny inc.**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-150](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ au Club lions de Charny inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-06-54****Aide financière à l'Association de baseball Lévis-Centre**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-151](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à l'Association de baseball Lévis-Centre, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-06-55****Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club lions de Breakeyville inc. et aide financière à cet organisme**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-152](#)

Il est résolu d'autoriser le membre du conseil de la Ville Michel Turner et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club lions de Breakeyville inc., le 8 juin 2019 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Il est également résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à cet organisme, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-06-56****Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice d'Opération enfant soleil et aide financière à cet organisme**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-156](#)

Il est résolu de ratifier et d'autoriser les membres du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Amélie Landry, Fleur Paradis et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice d'Opération enfant soleil, le 17 mai 2019 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Il est également résolu d'accorder une aide financière de 250 \$ à cet organisme, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-06-57****Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Soirée reconnaissance sportive**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-157](#)

Il est résolu d'autoriser le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Soirée reconnaissance sportive, le 29 mai 2019 à Québec, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

---

**CE-2019-06-58****Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-158](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

---

**CE-2019-06-59****Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation au comité maritime de l'Union des municipalités du Québec**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-162](#)

Il est résolu d'autoriser le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin et tout autre membre intéressé à participer au comité maritime de l'Union des municipalités du Québec, les 28 et 29 mai 2019, à Sept-Îles, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

---

**CE-2019-06-60****Détermination des zones d'arrêts et décréter l'installation de panneaux d'arrêts et Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**

[Document d'aide à la décision GEN-2019-051](#)

Il est résolu de déterminer des zones d'arrêts et décréter l'installation de panneaux d'arrêts aux endroits suivants :

- 409° Sur la rue des Viréos, à l'intersection de la rue du Butor, en direction sud-ouest;
- 410° Sur la rue des Aigrettes, à l'intersection de la rue du Butor, en direction nord-est.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-051. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement dans le poste d'attente pour taxis situé sur la rue Laurier.

---

**CE-2019-06-61****Désignation d'une représentante des usagers des services de transport adaptés aux besoins des personnes handicapées au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis**

[Document d'aide à la décision INF-2019-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner madame Cindy Morin, à titre de représentante des usagers des services de transport adaptés aux

besoins des personnes handicapées au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, conformément à la résolution 2019-054 adoptée par cette société.

---

#### **CE-2019-06-62**

##### **Dépôt du rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis**

[Document d'aide à la décision INF-2019-005](#)

Le rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019 de la Société de transport de Lévis, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer le rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

---

#### **CE-2019-06-63**

##### **Approbation du Règlement numéro 153 autorisant un emprunt à long terme de 10 000 000 \$ pour le financement de l'achat de terrains et l'aménagement de stationnements incitatifs sur le territoire desservi par la Société de transport de Lévis**

[Document d'aide à la décision INF-2019-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement numéro 153 autorisant un emprunt à long terme de 10 000 000 \$ pour le financement de l'achat de terrains et l'aménagement de stationnements incitatifs sur le territoire desservi par la Société de transport de Lévis, conformément à la résolution 2019-057 adoptée par cette société.

---

#### **CE-2019-06-64**

##### **Acquisition du lot 6 040 539 du cadastre du Québec (boulevard Étienne-Dallaire, secteur Lévis) et des parties du lot 6 040 532 de ce cadastre (rue Saint-Omer, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-031](#)

Il est résolu :

- d'acquérir le lot 6 040 539 du cadastre du Québec au prix de 19 299 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale et aux autres conditions mentionnées à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-031, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 6 040 532 de ce cadastre d'une superficie approximative de 75,9 mètres carrés, telle qu'elle est présentée au plan annexé à cette fiche de prise de décision, au prix de 30 \$ le mètre carré représentant un prix de 2 277 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale et aux autres conditions mentionnées à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

- d'acquérir une partie du lot 6 040 532 de ce cadastre d'une superficie approximative de 8 mètres carrés, telle qu'elle est présentée au plan annexé à cette fiche de prise de décision, au prix de 30 \$ le mètre carré représentant un prix de 240 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale et aux autres conditions mentionnées à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.
- 

#### **CE-2019-06-65**

##### **Cession d'une servitude sur une partie du lot 2 433 293 du cadastre du Québec (rue Dorimène-Desjardins, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-032](#)

Il est résolu de céder à titre gratuit une servitude de passage de lignes électriques et de télécommunications sur une partie du lot 2 433 293 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 6,6 mètres carrés en faveur d'Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron, telle qu'elle est montrée en annexe à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-032, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

#### **CE-2019-06-66**

##### **Modification de la résolution CE-2018-09-29 « Cession de servitudes de distribution d'énergie électrique sur une partie des lots 2 434 517 et autres du cadastre du Québec en faveur d'Hydro-Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) »**

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-033](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2018-09-29 « Cession de servitudes de distribution d'énergie électrique sur une partie des lots 2 434 517 et autres du cadastre du Québec en faveur d'Hydro-Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) » :

- par l'insertion, dans le titre et dans l'alinéa, après les mots « Hydro-Québec » des mots « Bell Canada et Vidéotron ltée »;
  - par l'insertion, dans le titre et dans l'alinéa, après les mots « énergie électrique » des mots « et de télécommunication ».
- 

#### **CE-2019-06-67**

##### **Financement de la dépense relative au projet du plan directeur de l'informatisation des opérations policières et 9-1-1 et de l'implantation des recommandations**

[Document d'aide à la décision POL-2019-011](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet du plan directeur de l'informatisation des opérations policières et 9-1-1 et de l'implantation des recommandations au montant maximal de 1 700 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-43.

---

**CE-2019-06-68****Financement de la dépense relative au programme d'interventions dans les parcs 2019**

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2019-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative au programme d'interventions dans les parcs 2019 au montant maximal indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2019-004 à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

---

**CE-2019-06-69****Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190)**

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler la désignation de madame Francine Melançon, à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190) pour un mandat de trois ans, et ce, à compter du 8 mai 2019.

---

**CE-2019-06-70****Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-103](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat de monsieur Jacques Robitaille à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 7 juillet 2019.

---

**CE-2019-06-71****Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification du plan de zonage dans le secteur du camping La relâche, secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-056](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-056. Ce projet de règlement a pour objet de créer les zones M1114, M1115, M1119, H1136 et M1138 à même une partie de la zone M1035 et à même les zones L1026 et M1045.

---

**CE-2019-06-72****Projets de règlements modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-060](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-060. Ce projet de règlement a pour objet de modifier certaines dispositions générales afin d'assurer la cohérence de l'ensemble du règlement et d'en faciliter l'application;
- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce projet de règlement a pour objet :
  - ✓ de modifier les normes applicables à différents usages dans les zones X0180, M0340, X0901, C0950;
  - ✓ de supprimer, pour la zone H0251, une disposition exigeant une densité minimale nette;
- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce projet de règlement a pour objet de modifier les normes applicables à différents usages dans les zones C1002, M1041, M1062, M1212, M1307, M1538, M1609, M1626, C1631 et M1714;
- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce projet de règlement a pour objet :
  - ✓ de modifier les normes applicables à différents usages dans les zones M2160, M2163, M2564, M2638 et C2818;
  - ✓ de supprimer, pour la zone H2504, une disposition exigeant une densité minimale nette.

### CE-2019-06-73

**Abrogation de la résolution CV-2018-02-73 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties des lots 2 359 861 et 2 359 863 du cadastre du Québec (chemin Saint-Roch, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy) » et demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties des lots 2 359 843 et autres du cadastre du Québec (chemin Saint-Roch, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-073](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2018-02-73 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties des lots 2 359 861 et 2 359 863 du cadastre du Québec (chemin Saint-Roch, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy) ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une



gravière-sablère incluant un chemin d'accès sur des parties des lots 2 359 843, 2 359 861, 2 359 862, 2 359 863 et 2 489 898 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 5,18 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-073.

---

#### **CE-2019-06-74**

##### **Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (autorisation de pieux vissés pour les maisons mobiles)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-085](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-201-11-27 sur la construction, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-085. Ce projet de règlement a pour objet de permettre que les fondations d'une maison mobile soient constituées de pieux vissés.

---

#### **CE-2019-06-75**

##### **Demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole des lots 3 167 716 et autres du cadastre du Québec visant à permettre la transformation d'un terrain de golf en terrain de camping (route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-099](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner suite à la demande présentée la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole des lots 3 167 716, 2 845 812 et 2 845 813 du cadastre du Québec, visant à permettre l'implantation d'un terrain de camping, d'une superficie d'environ 17,7 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-099.

---

#### **CE-2019-06-76**

##### **Abrogation de la résolution CV-2018-07-19 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 5 935 750 et 5 935 751 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) » et demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 5 935 749 et autres du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-109](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'abroger la résolution CV-2018-07-19 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 5 935 750 et 5 935 751 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) »;
- de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'aliénation des lots 5 935 749, 5 935 750 et 5 935 751 du cadastre du

Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-109.

---

#### **CE-2019-06-77**

**Abrogation de la résolution CV-2018-08-23 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole du lot 2 848 635 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 5 129 541 de ce cadastre (38 rue des Cavaliers, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) » et demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole du lot 2 848 635 et d'une partie du lot 5 129 541 du cadastre du Québec (rue des Cavaliers, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**  
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-111](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'abroger la résolution CV-2018-08-23 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole du lot 2 848 635 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 5 129 541 de ce cadastre (38 rue des Cavaliers, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) »;
  - de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole du lot 2 848 635 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 5 129 541 de ce cadastre, d'une superficie totale d'environ 5,2 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-111.
- 

#### **CE-2019-06-78**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C209 dans la zone C0950 près de l'intersection de la route Lagueux et de la route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**  
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-114](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-114. Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usage C209, pièces de véhicules moteurs, dans la zone C0950 et de prévoir les normes applicables à cette classe d'usage.

---

#### **CE-2019-06-79**

**Adoption du Règlement RV-2019-18-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone I1325 à même une partie de la zone C1308, située en bordure du boulevard Guillaume-Couture près de la rue Dumais, secteur Saint-Romuald)**  
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-119](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-18-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le

lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-02-70.

---

#### **CE-2019-06-80**

**Adoption du Règlement RV-2019-18-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages C202 et C300 dans la zone C2778, chemin Harlaka, secteur Pintendre)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-120](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-18-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-02-71.

---

#### **CE-2019-06-81**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones M2563, M2567, H2569 et H2571 et ajout de dispositions particulières pour la zone M2566, près du boulevard Étienne-Dallaire entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-121](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-02-69.

---

#### **CE-2019-06-82**

**Dépôt du rapport de la réunion de la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville tenue le 8 avril 2019**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-122](#)

Le rapport de la réunion de la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville tenue le 8 avril 2019, est déposé, à titre d'information.

---

#### **CE-2019-06-83**

**Dépôt du rapport de l'assemblée publique de consultation tenue par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville le 16 avril 2019**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-123](#)

Le rapport de l'assemblée publique de consultation tenue par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville le 16 avril 2019, est déposé, à titre d'information.

---

#### **CE-2019-06-84**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-15 modifiant le**

**Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification d'une marge de recul latérale minimale, zone M0904, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-128](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-03-19.

---

**CE-2019-06-85**

**Acquisition par expropriation du lot 2 434 863 du cadastre du Québec (secteur Lévis) et financement afférent**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de réalisation d'objectifs du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis*, dont la revitalisation de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis) dans le secteur de la Traverse et l'implantation d'un lien mécanique dans l'axe de la rue Marie-Rollet (secteur Lévis), le lot 2 434 863 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1629,5 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par Alain Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 12 324 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-006, et d'autoriser le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout requis à cet effet.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à l'acquisition du lot 2 434 863 de ce cadastre et ces frais afférents au montant maximal de 763 500 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

---

**CE-2019-06-86**

**Acquisition par expropriation des lots 2 434 516 et 2 434 515 du cadastre du Québec (secteur Lévis) et financement afférent**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de réalisation d'objectifs du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis*, dont la revitalisation de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis) dans le secteur de la Traverse et l'implantation d'un lien mécanique dans l'axe de la rue Marie-Rollet (secteur Lévis), les lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec, respectivement d'une superficie de 866,7 mètres carrés et de 800,9 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par Alain Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 12 324 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document requis à cet effet.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à l'acquisition des lots 2 434 516 et 2 434 515 de ce cadastre et ces frais afférents au montant maximal de 738 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique,

environnementale, patrimoniale et historique.

---

#### **CE-2019-06-87**

**Acquisition d'une servitude d'égout pluviale sur une partie du lot 4 947 598 du cadastre du Québec (terrain situé sur le chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-072](#)

Il est résolu d'accepter la promesse de cession de servitude du propriétaire du lot 4 947 598 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 164,2 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-072, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville.

---

#### **CE-2019-06-88**

**Vente des parties des lots 6 164 913 et 6 256 004 du cadastre du Québec à Gestion immeubles Demers inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-074](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat de Gestion immeubles Demers inc. des parties des lots 6 164 913 et 6 256 004 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-074, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immeubles Demers inc., d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que ces parties de lots ne sont plus affectées à l'utilité publique, conditionnellement à la vente de ces parties de lots.

---

#### **CE-2019-06-89**

**Modification au budget de fonctionnement de la Direction du développement économique et de la promotion**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-079](#)

Il est résolu d'ajouter les montants indiqués à la fiche de prise de décision DEV-2019-079 en 2020 et en 2021 au budget de fonctionnement de la Direction du développement économique et de la promotion, afin de permettre la signature de l'entente triennale de visibilité à intervenir avec la Fête de la famille Chaudière-Ouest.

---

#### **CE-2019-06-90**

**Aide financière à l'Association des fournisseurs de Chantier Davie Canada**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-080](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à l'Association des fournisseurs de Chantier Davie

Canada pour son projet de renforcement de la chaîne d'approvisionnement du Chantier Davie Canada, entre autres, par les entreprises du territoire de la ville et de la région de la Chaudière-Appalaches, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

---

#### **CE-2019-06-91**

##### **Financement des dépenses relatives à l'implantation d'un outil de gestion des requêtes corporatives**

[Document d'aide à la décision BPO-2019-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'implantation des outils de gestion des requêtes corporatives au montant maximal de 170 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-43.

---

#### **CE-2019-06-92**

##### **Attribution du contrat pour le remplacement des distributeurs d'eau de la fontaine du Quai paquet**

[Document d'aide à la décision APP-2019-060](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour le remplacement des distributeurs d'eau de la fontaine du Quai paquet (appel d'offres 2019-50-32), à Plomberie-chauffage C.I.F. inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 131 581 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

---

#### **CE-2019-06-93**

##### **Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux pour la construction d'une conduite d'égout sanitaire reliant les secteurs Saint-Étienne et Saint-Nicolas**

[Document d'aide à la décision APP-2019-061](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux pour la construction d'une conduite d'égout sanitaire reliant les secteurs Saint-Étienne et Saint-Nicolas (appel d'offres 2017-55-113), attribué le 20 novembre 2017 par le directeur général, au montant de 31 000 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-061, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

---

#### **CE-2019-06-94**

##### **Modification du contrat pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes**

[Document d'aide à la décision APP-2019-062](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes (appel d'offres 2018-55-54), attribué par la résolution CE-2018-10-65, au montant de 15 625 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-062, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas

la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

---

#### **CE-2019-06-95**

##### **Attribution de contrats pour le traçage des lignes de rues**

[Document d'aide à la décision APP-2019-063](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour le traçage de lignes de rues (appel d'offres 2019-50-40) de la façon suivante :

- pour la section 1, à Lignes-Fit inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 193 746,65 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année du contrat d'une durée de cinq ans;
- pour les projets A, B et C de la section 2, à 9261-1318 Québec inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 217 140,98 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année du contrat d'une durée de cinq ans;

conformément au devis et à leur soumission.

---

#### **CE-2019-06-96**

##### **Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-127](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-127. Ce projet de règlement a pour objet de modifier les usages autorisés ainsi que les normes applicables aux différents usages dans les zones M2141, M2171, M2174, M2177, M2188, M2194, M2905 et M2906.

---

#### **CE-2019-06-97**

##### **Attribution du contrat pour la réfection complète des rues Théophile-Hallé et Noël (secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision APP-2019-065](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la réfection complète des rues Théophile-Hallé et Noël (secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2019-50-30), à Allen entrepreneur général inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 2 522 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

---

#### **CE-2019-06-98**

##### **Dépôt du rapport financier consolidé de la Ville pour l'année 2018 et des rapports des auditeurs indépendants**

[Document d'aide à la décision FIN-2019-010](#)

Le rapport financier consolidé dressé par le trésorier pour l'année 2018 ainsi que du rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de la Ville et des rapports de l'auditeur externe sur les comptes et affaires du vérificateur général ainsi que sur la conformité du taux global de taxation réel, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la séance du conseil de la Ville du 27 mai 2019.

---

#### **CE-2019-06-99**

#### **Dépôt du rapport du maire aux citoyennes et citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2018**

[Document d'aide à la décision FIN-2019-011](#)

Le rapport du maire aux citoyennes et citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2018, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la séance du conseil de la Ville du 27 mai 2019.

---

#### **CE-2019-07-00**

#### **Levée de la séance**

La séance est levée à 12 h 03.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---